

6. Note de politique générale – Communication.
Algemene beleidsnota – Mededeling.

Woluwe-Saint-Lambert
DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2018-2024

Une commune encore plus citoyenne

Woluwe-Saint-Lambert est la première commune à avoir adopté un Code communal de la participation des citoyens. Le Collège veut aller encore plus loin dans cette volonté d'associer le plus grand nombre des citoyens à la gestion de la commune et à ses projets importants.

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Soutenir des projets citoyens** par le renforcement du Code communal de la participation en y incluant l'obligation d'inscrire au budget de la commune, chaque année, un montant minimum de 200.000€ pour réaliser des projets d'aménagement, d'économie circulaire ou de solidarité, présentés par des groupements de citoyens. Le code communal de la participation fixera une procédure d'appels à projets, de sélection et de contrôle de leur exécution en veillant à faire rapport devant le conseil communal mais aussi devant l'ensemble des citoyens.
- Elaborer une **Charte communale du développement durable** en associant les citoyens, conformément au Code communal de la participation. Cette Charte amplifiera l'Agenda 21 qui fixe les objectifs de développement durable, et en déclinera les mesures d'exécution par période de 3 ans. L'évaluation en sera faite en concertation avec tous les citoyens.
- Créer un **Conseil de la vie associative** où seront représentées les associations locales actives. Il aura pour mission de donner aux autorités communales un avis préalable sur les projets de soutien à la vie associative locale. Il sera instauré dans le courant du 1^{er} semestre 2019.
- Organiser, au moins une fois par an, dans chacun des 7 quartiers de notre commune, d'une **réunion entre les citoyens et le gestionnaire de quartier** (fonctionnaire communal ayant la responsabilité de la coordination de l'entretien du quartier) accompagné de ses équipes.
- **Personnaliser la communication des informations communales.** A cette fin, toute publication communale pourra être envoyée par courriel aux destinataires qui en auront exprimé la demande. Cette version numérisée sera à la fois bénéfique à l'environnement en réduisant la consommation de papier et aux finances communales en réduisant le coût budgétaire qui en résulte.
- **Diffuser l'essentiel de l'information communale dans d'autres langues** que le français et le néerlandais (allemand, anglais, espagnol, italien, ...).
- Développer le **Forum interculturel** qui permet d'associer les habitants qui n'ont pas la nationalité belge à la vie communale et de les informer. Il se réunira, à tout le moins, trois fois par an.
- Favoriser la commande et la transmission d'un plus grand nombre de documents administratifs et la réservation des salles communales (fêtes, sports, ...) par l'intermédiaire d'un **guichet électronique unique**, et ce dès 2019.
- **Permettre les demandes de permis d'urbanisme et/ou de permis d'environnement par voie électronique**, quand c'est la commune qui est compétente pour recevoir ces demandes. Dès qu'elles auront été déclarées complètes par l'administration communale, elles pourront être consultées sur le site internet de la commune, sans attendre la mise en œuvre des mesures de concertation prévue par la loi régionale. Ce renforcera la transparence de l'information dans ces matières qui concernent un grand nombre d'habitants. Ce projet sera initié en 2019, pour autant que la Région bruxelloise mette à disposition des outils informatiques performants.

- **Publier sur le site internet** de la commune des décisions définitives du Collège et du Conseil, dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée. Les propositions de délibération du Conseil communal seront également publiées. Ce sera opérationnel dans le courant du premier semestre 2019.
- **Diffuser en direct de la séance du conseil communal** sur le site internet de la commune, la mise en place de ce projet se fera pour le printemps 2019.

Le Collège s'engage à donner toute sa force à la démocratie participative et tout son sens à une information claire, complète et rapide pour que tous les citoyens puissent suivre, au plus près, la gestion de la commune.

Des mandataires communaux au service de la population

Notre gestion communale s'est toujours distinguée par une **exigence de rigueur et d'honnêteté qui ne s'est jamais démentie**. Les mandataires sont au service de la population et leurs rémunérations doivent être publiques et fixées soit par la loi, soit par délibération publique du conseil communal. Elles sont déjà publiées sur le site internet de la commune. Mais nous voulons aller encore plus loin.

LE COLLEGE VEILLERA A

- Elaborer, dès le début de la mandature communale, un **code communal de l'éthique des mandataires** communaux comprenant des règles strictes afin de prévenir tout conflit d'intérêt entre l'exercice d'un mandat public et des activités, professionnelles ou privées, susceptibles d'avoir une influence sur la gestion communale. Le projet de texte sera présent aux chefs de groupes en février 2019.
- Publier chaque année sur le site internet de la commune : les montants des **rémunérations des mandataires** communaux, le rapport de la gestion des institutions communales dont ils ont la responsabilité (collège et conseil, conseil de l'action sociale, conseil d'administration des différentes ASBL communales, représentation dans les intercommunales ...) et l'ensemble des délibérations.
- **Interdire toute rémunération pour l'exercice de mandats associés** à l'exercice de leurs compétences (représentation dans les ASBL ou des organismes communaux...) **pour** le bourgmestre, les échevins et la présidence du CPAS. Cette interdiction est déjà en vigueur.

La fiscalité maîtrisée à l'avantage des habitants

Le Collège s'engage, en poursuivant une gestion saine, à ne pas **augmenter la pression fiscale globale à charge des habitants**. Le Collège a la volonté de poursuivre son effort de maîtriser les dépenses communales, en dégageant des bonis, en vue de **diminuer la pression fiscale** globale sur les revenus des habitants pour préserver leur pouvoir d'achat, à condition que les autorités supérieures (gouvernement fédéral ou régional) n'imposent pas aux communes de nouvelles charges dont le coût budgétaire serait de plus en plus élevé pour les communes.

LE COLLEGE VEILLERA A

- Maintenir Woluwe-Saint-Lambert dans le **trio de tête des communes bruxelloises dont la fiscalité locale est la plus basse** tant pour les additionnels au précompte immobilier (2700) que pour ceux à l'impôt des personnes physiques (IPP). Le Collège s'engage à diminuer les additionnels communaux à l'IPP en tendant, par étape progressive, à 5,5 % (taux communal actuel 5,7 %, moyenne régionale 6,42 %). Un objectif qui sera atteint avant la fin de la mandature communale.

- **Diminuer progressivement, d'ici la fin de la mandature, le montant de la part communale** pour la délivrance des cartes d'identité ou des passeports au bénéfice de tous les habitants, sans distinction d'âge.
- Appliquer, **pour la délivrance des cartes de stationnement, les montants minima** prévus par la réglementation régionale, sans majoration de ce montant par la commune.
- **Refuser d'instaurer toute taxe qui frapperait l'activité économique** des commerces de proximité, pour préserver leur présence et leur diversité dans les quartiers (pas de taxe sur les enseignes, sur la force motrice, sur les surfaces commerciales).
- **Continuer à maîtriser la dette, par une gestion saine et rigoureuse, tout en poursuivant les investissements au bénéfice des habitants.**

La sécurité : un travail de proximité et une exigence de civisme

Tous les experts le disent : **la police de proximité est la plus efficace pour prévenir et réprimer la délinquance** et les incivilités qui perturbent au quotidien la vie du citoyen. Malgré la diminution des moyens budgétaires donnés aux zones de police par le gouvernement fédéral, Le Collège veille à augmenter la contribution budgétaire de la commune au financement de la zone de police, ce qui permettra, entre autre, de tendre vers un cadre complet de 20 inspecteurs.

LES MISSIONS DE PROXIMITE DE LA POLICE SERONT DEVELOPPEES POUR :

1. Renforcer la sécurité

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Créer un nouveau commissariat de police.** Les conditions de travail et d'accueil dans l'actuel commissariat de police (rue Francis Debelder) ne répondent plus aux standards exigés, notamment de sécurité. Maintenant que la zone de police Montgomery a pu déterminer le plan de gestion de son patrimoine immobilier, la construction du nouveau commissariat pourra être relancée. Son implantation sera choisie en concertation avec les habitants. Cet objectif sera poursuivi pour autant que les autorités supérieures ne décident pas la fusion des zones de police ou de leur commandement et préserve les missions de la police de proximité conformément aux lois actuellement en vigueur. Le Collège s'opposera à toute atteinte à l'autonomie des communes et à l'autorité de police du Bourgmestre, telles qu'organisées actuellement.
- Organiser chaque année, dans les 7 quartiers de la commune, une **rencontre entre les habitants et leur(s) inspecteur(s) de quartier** et les gardiens de la paix. Ces rencontres systématisées permettront aux services de sécurité de connaître, de manière encore plus approfondie, les attentes et les souhaits des habitants.
- Amplifier la **lutte contre les incivilités** qui dégradent l'espace public. A cet égard, une nouvelle campagne de prévention et de répression sera menée dans les semaines à venir.
- Poursuivre le **déploiement des caméras de surveillance** dans l'espace public, notamment par l'augmentation e caméras mobiles, pour faire face à des circonstances particulières ou à des demandes exprimées par les habitants.

2. Soutenir les victimes

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Renforcer l'information aux victimes** d'actes de délinquance quant à l'avancée des enquêtes menées par les services de police, pour autant que le Procureur du Roi l'autorise. En effet, pour prévenir le sentiment d'injustice que trop de victimes ressentent à la suite d'actes de délinquance, il convient de renforcer la communication à propos de la réalité du travail assumé par les services d'enquête.
- Lancer, dans le courant du 2^{ème} semestre 2019, une campagne, à l'initiative du service communal de la prévention, pour mieux **informer les victimes de leurs droits et des procédures à suivre en justice** ou auprès de certains services. En effet, il est trop souvent constaté que les victimes se sentent démunies après avoir subi des actes d'agression.
- Créer, si possible en partenariat avec des associations privées, d'un **lien d'accueil pour les personnes menacées dans leur intégrité**, souvent des femmes et des enfants. Ce projet sera étudié dès 2019. Il requiert le subventionnement d'une autorité supérieure.

3. En sécurité sur nos routes

LE COLLEGE VEILLERA A

- Développer de nouvelles campagnes d'information et de prévention – et, si nécessaire, de répression, insistant sur le fait que **la sécurité routière est aussi une question de civisme**. Ces campagnes mettront l'accent sur le respect de tous les usagers et en particulier des plus faibles. **Des actions sur le mode** « *Quand les enfants font la leçon aux parents* » seront organisées car le rappel à la loi par les enfants est la meilleure manière d'inciter les parents à la respecter. Cette campagne sera organisée pour la rentrée scolaire 2019-2020.
- Poursuivre les aménagements donnant toute leur signification **aux « zones 30 »**, notamment aux abords des écoles, car limiter la vitesse contribue à la qualité de vie et à la sécurité de tous. Les cyclistes sont également soumis à cette exigence. Un objectif qui sera poursuivi tout au long de la mandature.

Le développement durable au cœur de toutes les politiques communales

Apprécier la qualité de vie dans notre commune ne doit pas être un privilège réservé à quelques-uns mais, au contraire, un avantage partagé par tous les habitants. Le développement durable d'une commune est bien plus que la protection de l'environnement. Le Collège met tout en œuvre pour que cet objectif de bien-être vise à garantir la dignité de chacun, les chances du développement personnel et la qualité de l'environnement au sens le plus large.

Le Collège propose l'élaboration, en concertation avec les citoyens, de la **Charte locale du développement durable** qui déterminera des objectifs précis par période de trois ans. L'ambitieux programme de l'« Agenda 21 » local a déjà fait l'objet d'une évaluation par des groupements d'habitants et servira de base à son élaboration.

LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT SERA ASSUREE GRACE A DES INITIATIVES VARIEES

1. La création d'un nouvel éco-quartier

LE COLLEGE VEILLERA A

- Aménager un **deuxième projet d'éco-quartier Saint-Lambert**. Son périmètre sera défini en concertation avec les citoyens mais il devrait inclure le territoire s'étendant de la place Saint-Lambert à la chaussée de Roodebeek, de la rue Vervloesem au boulevard de la Woluwe. L'objectif de cet éco-quartier visera, notamment, la rénovation de l'espace vert qu'est le parc Saint Lambert. Un plan spécifique de mobilité sera établi pour réduire la pression du trafic de transit dans certaines voiries et leur réaménagement réservera une place plus importante aux modes de déplacement doux, notamment dans la rue Saint Lambert et la chaussée de Roodebeek. Un équilibre harmonieux des fonctions urbanistiques sera établi. Des investissements seront réalisés pour lutter contre les inondations... Vu l'ampleur de ce projet, il sera réalisé tout au long de la mandature.

2. Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes respectueuses de la planète

LE COLLEGE VEILLERA A

- Appuyer, notamment de manière logistique, **les initiatives des comités de quartier** et groupements de citoyens en matière de développement durable (zone de compostage, potager collectif, groupe d'achat solidaire, installation de ruches, repas café, donnerie...).
- **Soutenir les démarches citoyennes** visant à réduire les déchets, par exemple par la création d'un label pour les commerces qui favorisent les comportements « zéro déchets », la mise en place d'un système de partage d'objets entre habitants, ou encore l'encouragement à l'utilisation de langes recyclables...
- Maintenir, voire renforcer, **les primes encourageant les bonnes pratiques environnementales** (pour l'achat d'un fût de compostage, l'installation de capteurs solaires, l'installation ou la rénovation d'un système de récupération de l'eau de pluie, la végétalisation des toitures plates...).
- Poursuivre de la politique d'**augmentation du nombre de parcelles biologiques** communales à cultiver, menée depuis 2013.

3. Le développement durable, le conducteur de la politique communale

LE COLLEGE VEILLERA A

- Renforcer la communication à propos des actions menées par les habitants et les services communaux concourant à la politique du développement durable, notamment par la création d'une **carte interactive des initiatives** situées sur le territoire de notre commune. Une première présentation de ce projet sera faite avant fin 2019.
- Poursuivre la **sensibilisation au respect de l'environnement** lors des différentes manifestations communales, notamment en accordant une plus grande importance au « Village du développement durable » organisé tous les deux ans à l'occasion des Fêtes romanes.
- Favoriser, le choix de produits et de matériaux constitués de matières premières recyclées, lors des achats et des investissements de la commune afin de **soutenir l'économie circulaire**.
- Recourir de manière encore plus accrue aux services fournis par des **entreprises d'économie sociale** dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

4. Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets

LE COLLEGE VEILLERA A

- Elaborer d'un **bilan carbone** des émissions de gaz à effet de serre produites par les bâtiments et d'un plan d'action pour les réduire. Un premier bilan sera présenté dans le courant de l'année 2020.
- Poursuivre les investissements visant à **réduire la consommation énergétique** des bâtiments communaux et du charroi communal. Le service « économie d'énergie » y travaille de longue date et poursuit son programme de réalisations.
- Limiter l'impact énergétique des documents informatiques stockés sur les serveurs par la mise en place d'un programme de « **sobriété numérique** », le service de l'informatique y travaille déjà.
- **Procéder progressivement à la déminéralisation les cours de récréation** et à la **création de potagers** ou de vergers didactiques dans les écoles.

5. Agir contre les nuisances environnementales

LE COLLEGE VEILLERA A

- Mettre en œuvre le **plan communal de lutte contre le bruit** en tenant compte des observations et propositions formulées lors de la consultation des habitants. En outre, la zone de police renforcera le contrôle des chantiers les plus bruyants et des motos aux moteurs trafiqués. Les mesures d'exécution du plan seront présentées par un rapport annuel, dès 2019, avant l'adoption d'un budget pour l'année suivante.
- **Soutenir, activement, les groupements d'habitants** qui s'opposent à des projets qui portent atteinte à la qualité de leur environnement, notamment le placement d'antennes GSM ou autres en des lieux inappropriés.

6. Préserver et mettre en valeur les espaces verts

LE COLLEGE VEILLERA A

- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel et de sa biodiversité, notamment par la **réhabilitation des zones vertes et humides de la vallée de la Woluwe**. Le budget extraordinaire devra des crédits à cette fin.
- Préserver et réhabiliter les sites naturels qui sont autant de « poumons verts » dans les quartiers, tels la **ferme aux oies, le parc Saint-Lambert, le vallon avenue Chapelle-aux-Champs, en étudiant, si nécessaire, la possibilité d'acquérir** la propriété des terrains permettant de préserver ces sites. Des négociations à cette fin seront menées en 2019.
- Rénover le **parc des Sources**, notamment par la remise en état des berges et la rénovation de certains sentiers Pour ce faire, tout sera mis en œuvre, dès 2019, pour obtenir le concours de la Région Bruxelloise.
- Procéder à la mise en œuvre de la **promenade verte** dans le quartier du **Val d'Or** et la réhabilitation de l'espace vert dans la partie inférieure du site. La Région s'est déjà engagée à poursuivre cet objectif.

- Poursuivre la **rénovation du parc de Roodebeek**. La procédure de classement comme site régional protégé est en cours et devraient aboutir en 2019, ce qui permettra à la commune de bénéficier du soutien financier de la Région pour la rénovation des talus et leur végétalisation.
- **Réhabiliter les espaces verts de quartier** : place de la Fleur de Blé, place Verheyleweghen, Grange aux Dîmes, Kleinenberg, avenue du Rêve ainsi que les ronds-points Anne de Bretagne, Pauwels/Bastin... Ce projet sera poursuivi tout au long de la mandature.
- **Favoriser la biodiversité** en veillant au réaménagement paysager des espaces verts des quartiers **Capricorne et Hof-ten-Berg**. Ce projet sera poursuivi tout au long de la mandature.
- Réhabiliter et protéger l'espace vert « **Neerveld/Athénée royal** » dès la fin de l'occupation provisoire par les pavillons scolaires.
- Intégrer la gestion de l'espace vert de l'**avenue du Yorkshire** dans la promenade verte pour que cet espace soit mieux entretenu et, si les propriétaires privés l'acceptent, effectuer son transfert soit à la Région, soit à la commune. Des contacts avec les propriétaires seront pris dans le courant de l'année 2019.
- Poursuivre l'ambitieux programme de renforcement du **maillage vert**, notamment par la déminéralisation de l'espace public lorsque la configuration des lieux le permet et la plantation d'arbres ou de végétations : par exemple, pour le tronçon de la chaussée de Roodebeek compris entre la place **Verheyleweghen et le chemin des Deux Maisons**, le tronçon compris entre la **Place du Sacré Cœur et la rue de l'église Saint-Lambert**, la rue **Saint-Lambert**, l'**avenue Montald**... Ce projet sera exécuté tout au long de la mandature.
- **Créer deux nouvelles promenades sur les rives gauche et droite de la Woluwe**. Sur la rive gauche, une promenade reliant la ferme urbaine Hof ten Berg au parc Saint-Lambert, via le parc Neerveld. Sur la rive droite, la réhabilitation de la promenade entre le moulin, le site Hof ter Musschen et l'entrée de l'avenue Chappelle-aux-Champs. Ce projet requiert le concours de la Région et son financement.
- Exécuter le plan de gestion différenciée des espaces verts dans les deux cimetières communaux afin d'y préserver la biodiversité. Ce projet sera initié dès 2019.

7. Attentif au bien-être animal

Le Collège se veut attentif aux animaux domestiques et compte assurer une meilleure prise en compte de ceux-ci au sein de l'espace public. En outre par la présence de nombreux espaces verts la commune joue un rôle important dans la préservation de la faune locale.

LE COLLEGE VEUDRA A

- **Créer un nouvel espace pour chiens en liberté** au sein de la commune et à améliorer celui existant dans la partie haute du parc de Roodebeek en renforçant la signalétique et en y installant, si la Direction des monuments et des sites le permet, quelques structures permettant aux chiens de procéder à des exercices d'agilité.
- Communiquer régulièrement dans les médias communaux des **informations utiles relative au bien-être animal**, ou organiser des **conférences** sur le sujet.
- Organiser au sein de différents parcs communaux, des séances de **coaching canin**, données par un comportementaliste canin.
- Instaurer, parmi les gardiens de la paix, des **médiateurs canins** chargés de donner des conseils utiles aux maîtres rencontrés au sein de l'espace public.

- Poursuivre l'embellissement de l'**animalerie** communale du Parc de Roodebeek.
- **Soutenir les associations** comme le Cercle des naturalistes de Belgique, la CEBE active à Hof ter Musschen, Natagora ou encore la Ligue de protection des Oiseaux en poursuivant les partenariats noués entre ces différents acteurs et la commune par le biais de conférences ou de promenades didactiques au sein des parcs de la commune.
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation à la **protection des abeilles** et l'installation de ruches et d'hôtels à insectes.
- Soutenir les activités menées sur le territoire communal par l'ASBL « **Cat Rescue** ».
- Financer des campagnes de **stérilisation et de vermifugation des chats** errants, trouvés sur le territoire de la commune.
- Lancer, avec le soutien de la Région, un projet-pilote pour favoriser la **contraception des pigeons** soit par le placement d'un pigeonnier contraceptif ou par la distribution de graines contraceptives.
- Intervenir auprès de Bruxelles-Environnement pour qu'elle mène des opérations de **retour des renards dans leur milieu naturel**.
- Veiller à l'obtention du label régional du **bien-être animal**.
- Etudier la possibilité de créer un **lieu de sépulture pour les animaux de compagnie**. Un groupe de travail inter-services sera constitué dans le courant de premier semestre 2019, sous la conduite des échevins compétents.

Un espace public entretenu et esthétique

Maintenir la propreté est une priorité permanente pour que notre commune reste un lieu agréable à vivre, où il fait bon se promener. Cet objectif sera poursuivi avec détermination tout au long de la mandature communale.

LE COLLEGE VEILLERA A

- Ne concéder aucune tolérance aux les incivilités, en veillant au respect strict des règlements qui sanctionnent toutes les formes d'atteinte à la qualité de l'espace public (tags, dépôts clandestins, affichage non autorisé, déjections canines, salissures du mobilier urbain).
 - Renforcer, en parallèle, la lutte contre les tags sur les biens privés, par l'offre d'un nettoyage gratuit à l'initiative de la commune. En contrepartie, si, dans les 3 mois du constat, le tag n'a pas disparu, le propriétaire de l'immeuble sera invité, de manière plus contraignante, à effectuer le nettoyage.
 - Poursuivre les opérations de **nettoyage de printemps** dans les espaces verts mais aussi en d'autres lieux de la commune.
- Encourager l'utilisation de poubelles rigides pour le placement des déchets ménagers en voirie. De tels contenants empêchent les dégradations causées par les renards, oiseaux et autres animaux.
- Généraliser l'**enfouissement des bulles à verre, quand le site le permet**, de manière à réduire les nuisances sonores ou autres. A cette fin, une convention a été conclue avec l'Agence régionale Bruxelles-Propreté.

- Etudier la possibilité de récolter les déchets domestiques via un système de containers enterrés. La commune est **candidate pour les projets pilotes menés par** Bruxelles-Propreté pour ce type de collecte. Si l'expérience se révèle positive, le Collège étudiera, avec le concours de la Région et en concertation avec les habitants, la localisation la plus adéquate pour de tels équipements.
- Veiller au **respect strict des jours et heures** de sorties des sacs de déchets et encourager **le tri sélectif**. A cet égard, une nouvelle campagne d'information sur la propreté publique va être organisée et sera traduite en plusieurs langues afin de familiariser les nouveaux habitants à ces exigences.
- **Récolter, de manière sélective, les déchets dans les poubelles publiques**, comme ce sera prochainement le cas au stade Fallon. L'extension de ce projet nécessite une adaptation du charroi pour récolter de manière distincte les déchets triés.
- Maintenir des opérations de **vidange de poubelles et de nettoyage de l'espace public les jours de week-end**, tout au long de l'année.
- Placer des **cendriers** dans l'espace public et encourager les fumeurs à ne pas abandonner leurs mégots sur la voie publique, salissure qui impose un travail important aux balayeurs.
- Participer à la campagne « **Ici commence la mer** » pour attirer l'attention sur le fait que les avaloirs ne sont pas des poubelles et que les eaux de pluie qui y sont récoltées se déversent dans les rivières puis dans la mer avec un risque de pollution.

Des aménagements publics qui améliorent l'esthétique et la qualité de vie

Le collège poursuivra la rénovation et la sécurisation de l'espace public, en concertation avec les habitants. Il sera réservé une attention particulière aux aménagements renforçant la sécurité et le confort pour les piétons, et à celles permettant aux PMR de se déplacer en sécurité.

POUR QUE WOLUWE-SAINT-LAMBERT SE DISTINGUE TOUJOURS PAR LA QUALITE DE SON ESPACE PUBLIC, LE COLLEGE VEILLERA A

- Poursuivre, tout au long de la mandature, les plantations en voirie et la **déminéralisation** des trottoirs, là où leur largeur le permet.
- Poursuivre, tout au long de la mandature, le programme de **renovation des trottoirs** pour le confort et la sécurité des piétons, en veillant à offrir l'espace pour les PMR et les personnes avec des poussettes.
- Poursuivre les aménagements de **sécurisation aux abords des écoles**, tout au long de la mandature.
- Procéder à la rénovation des revêtements de voirie par un **asphaltage drainant et réduisant les vibrations**.
- Autoriser les riverains à gérer de **petits potagers de quartier**, dans des lieux aménagés, comme celui déjà réalisé au carrefour Montald/Gilsoul. Pour chaque projet de réaménagement de l'espace public la faisabilité de cet objectif sera évaluée.
- Etudier les quartiers où il serait possible d'installer une **fontaine**, en s'inspirant de l'exemple très réussi de la place Saint-Lambert.
- Placer des **bornes d'eau potable**, notamment dans les plaines de jeux et les lieux très fréquentés. Les premiers projets seront présentés avant la fin de 2019.

- **Installer des toilettes dans l'espace public**, notamment auprès des sites très fréquentés (plaines de jeux, parcs, etc...). Les premiers projets seront présentés avant la fin de 2019.
- Veiller à la mise en place progressive du « **Plan lumière** » qui mettra en évidence les sites d'intérêt patrimonial de notre commune et renforcera la sécurité et le confort des habitants, tout en diminuant la consommation énergétique de l'éclairage public.

La maîtrise de la mobilité et du stationnement

Favoriser l'intermodalité en conciliant les différents modes de déplacement, protéger les usagers les plus faibles et préserver le stationnement des riverains sont les objectifs prioritaires auxquels veille le Collège.

Le Collège incitera la région à renforcer son offre de places de parking disponibles dans le cadre de l'élaboration de son nouveau parking P+R à proximité de la station de métro Crainhem. Il aidera pour la mise en œuvre d'un véritable pôle multimodal à cet endroit.

INITIATIVES POUR RENFORCER LA SECURITE DES USAGERS ET FAVORISER DES DEPLACEMENTS PLUS DURABLES

1. Limiter la vitesse

LE COLLEGE VEILLERA A

- Poursuivre l'instauration de « **zones 30** », aménagées en concertation avec les habitants (145 voiries sont déjà en zone 30). Un plan pluriannuel sera présenté avant la fin de l'année 2019.
- Développer l'aménagement de « **zones résidence** », où les piétons sont prioritaires. La « zone résidence » de l'avenue du Couronnement sera repensée et réhabilitée en tenant compte de l'avis des habitants les plus concernés ainsi que du personnel et des parents de l'école Prince Baudouin et de la crèche. Il en sera de même pour la « zone résidence » des clos Marcel Fonteyn et André Rappe ou encore de l'avenue de la Chapelle. Il sera proposé aux habitants du bas de la chaussée de Roodebeek de mettre leur voirie en « zone résidence ».
- Etablir une **cartographie interactive** des constats de la vitesse dans un certain nombre de voiries, notamment sur la base des relevés effectués par les analyseurs de trafic placés par la zone de police. Ces relevés seront d'abord établis pour les zones les plus sensibles (abords des écoles, des crèches, des maisons de repos, des lieux de grande fréquentation, etc.) et ensuite généralisés dans les voiries pour lesquelles les habitants demandent que la vitesse soit réduite. La méthodologie pour atteindre cet objectif sera élaborée dans le courant de 2019.

2. Sécuriser les déplacements des usagers faibles et PMR

LE COLLEGE VEILLERA A

- Développer le réseau de **boucles PMR** (itinéraires aménagés pour être accessibles aux PMR), en commençant par les noyaux commerciaux et les lieux de grande fréquentation. Le groupe de travail associant des représentants des associations et des usagers concernés poursuivra l'évaluation des projets.
- Renforcer la **surveillance des chantiers** afin que les itinéraires piétons, PMR et cyclistes soient préservés et protégés. Des gardiens de la paix seront, en soutien des agents de police, chargés de cette surveillance. La réorganisation du département de la gestion de l'espace public permettra d'atteindre cet objectif dès 2019.

3. Encourager l'usage et la conduite responsable du vélo

LE COLLEGE VEILLERA A

- Augmenter encore le nombre de **boîtes à vélo fermés** pour arriver, à l'horizon 2024, à implanter 30 boîtes à vélo supplémentaires (150 places) sur le territoire communal.
- **Créer des parkings publics à vélos** destinés à une occupation temporaire afin de permettre aux cyclistes de trouver une place sécurisée et gratuite, dans des lieux de grande fréquentation. (Quartier commercial de l'Avenue Georges Henri, place du Temps Libre, Poséidon, stade communal, W shopping...)
- Poursuivre le placement d'**arceaux à vélo**, de préférence couverts, dans l'espace public, plus particulièrement aux abords des plaines de jeux et dans les écoles.
- **Développer les itinéraires et pistes cyclables** sur le territoire de la commune, notamment lors de réaménagement de voirie.
- Renforcer l'offre de **parkings pour vélos** lors de grands événements organisés par les services communaux.
- Encourager l'utilisation du vélo en diversifiant la flotte de **vélos à assistance électrique** mise à disposition des habitants par la commune auprès des Ateliers de la rue Voot.
- Développer les formations à la **conduite responsable du vélo**.

L'ensemble de ces objectifs sera soumis à évaluation chaque année. Le budget extraordinaire confirmera les engagements pris.

4. Favoriser un usage différent de la voiture

L'usage de la voiture, pour les personnes qui en ont besoin pour des raisons personnelles (handicap, personnes à mobilité réduite...) ou professionnelles incontestables ne peut être pénalisé. Par contre les usagers qui peuvent se déplacer autrement, notamment pour de courts trajets, doivent y être encouragés !

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Offrir une prime aux personnes qui renoncent à l'usage de la voiture.** Pour encourager une nouvelle famille qui s'établit à Woluwe-Saint-Lambert à ne pas augmenter le parc automobile, la commune octroiera une prime si la famille abandonne la propriété et l'usage de tout véhicule automobile dans l'année qui suit l'inscription de sa domiciliation. Notre commune présente, en effet, l'avantage d'avoir un réseau de transports en commun très dense. Le projet de règlement organisant l'octroi de cette prime sera présenté au conseil communal dans le courant du premier semestre 2019.
- Favoriser l'accroissement de l'offre régionale de **véhicules partagés** et singulièrement de véhicules non polluants. Des contacts sont déjà pris avec la Région.
- Mettre en place un réseau de **bornes de rechargement en voirie pour les véhicules électriques**, en exécution du plan régional annoncé. Le Collège est dans l'attente des orientations de la Région.

- Soutenir la politique régionale de la mobilité qui vise à **réduire l'entrée des véhicules dans notre région**. La création de grands parkings de dissuasion à l'extérieur de la Région bruxelloise, en liaison avec les sociétés de transport en commun, est indispensable. A cet égard, le projet d'adaptation du parking à la station de métro Crainhem est un pas dans la bonne direction, mais le Collège veille à ce que ce projet ne porte pas atteinte à la qualité de vie dans le quartier concerné.
- Elaborer des **plans de mobilité de quartier** pour y diminuer le trafic de transit, en concertation avec les habitants. La commune a, par exemple, pu obtenir de la Région l'autorisation d'organiser un « dépose-minute » sur le bd. de la Woluwe, aux abords de l'école Singelijn. Cet aménagement permettra de revoir toute la mobilité dans ce quartier qui supporte un important trafic de transit. La méthodologie pour atteindre cet objectif sera élaborée dans le courant de l'année 2019.

5. Rapprocher la politique du stationnement des attentes des habitants

La politique communale du stationnement est forcément évolutive car la configuration urbanistique des quartiers change et de nouvelles activités s'y créent. La politique communale du stationnement a toujours fait l'objet d'une concertation étroite avec les habitants des différents quartiers. Depuis 2018, c'est un plan Régional qui est d'application pour définir les modalités du stationnement règlementé néanmoins, le Collège veille à ce que la commune puisse apporter son expertise à la politique régionale du stationnement et ainsi défendre, au mieux, les intérêts des habitants de Woluwe-Saint-Lambert.

POUR POURSUIVRE CETTE POLITIQUE EQUILIBREE DU STATIONNEMENT LE COLLEGE VEILLERA A

- Faire évoluer le **plan communal de stationnement** en concertation étroite avec les habitants car les autorités communales connaissent, mieux que l'Agence régionale du stationnement, les besoins locaux et les attentes de notre population.
- **Préserver le stationnement des riverains dans les zones bleues**. Le maintien de la validité des cartes de stationnement délivrées aux habitants de la commune dans toutes les zones bleues car le Collège poursuivra son travail de persuasion auprès des autorités régionales pour que cet objectif soit respecté.
- Maintenir l'accès à toutes les zones de stationnement règlementées (zones rouges, oranges, vertes ou bleues) aux **personnes handicapées**, titulaires d'une carte valable. Par contre, appliquer une sanction drastique aux conducteurs qui occupent, sans droit, des places de stationnement réservées aux PMR. Cette politique est déjà concertée avec la zone de police.
- Etablir une bonne collaboration avec les communes voisines pour la **reconnaissance des cartes de stationnement** sur les voiries partagées entre deux communes. Cet objectif est déjà atteint.
- Tenter de conclure **des accords avec les propriétaires et gestionnaires de grands parkings privés**, notamment dépendant des centres commerciaux, pour offrir des places de stationnement aux riverains, pour la nuit à des conditions favorables. Les contacts en vue d'obtenir les premiers résultats seront poursuivis dans les prochains mois.
- Proposer une information, encore plus complète que celle donnée par le service régional Bruxelles-Environnement, pour inciter les entreprises à adopter des **plans de déplacement** pour les membres de leur personnel. La méthodologie concernant cette information sera présentée dans le courant de l'année 2020.
- Inviter les membres du personnel communal et aux mandataires communaux à **se déplacer en transports en commun, à vélo ou à pied...** Cet objectif est déjà en cours.

- Evaluer les besoins en stationnement pour les **deux roues motorisées**. Lors de l'enquête publique sur le plan communal de stationnement, peu d'avis ont été exprimés à cet égard. Une campagne d'information ciblée va être lancée, début 2020, afin de mieux connaître les attentes pour des aménagements spécifiques.

Une urbanisation à dimension humaine

Woluwe-Saint-Lambert est une des communes les plus prisées, tant pour la qualité de vie que celles des services et des infrastructures.

Le Collège n'entend pourtant nullement accepter une densification urbanistique de nos quartiers. Certes, il y a encore des terrains constructibles à Woluwe Saint Lambert et le plan régional de développement autorise qu'ils soient bâtis. Mais le Collège entend intervenir fermement auprès de la Région pour **refuser tout projet qui porterait atteinte aux équilibres urbanistiques** de la commune.

POUR PRESERVER L'HARMONIE URBANISTIQUE LE COLLEGE VEILLERA A

- **S'opposer fermement à tout projet de construction sur le terrain régional Jacques Brel**, qui ne soit pas étudié pour respecter au mieux la typicité du quartier (gabarit, étude sur les risques d'inondations lié à l'imperméabilisation du sol, protection des intérieurs d'îlots, mobilité, stationnement, ...)
- **Attaquer les permis d'urbanisme et/ou d'environnement** délivrés par la Région pour des projets de construction de grands complexes de logements, lorsque l'avis du Collège n'est pas respecté par l'autorité régionale. Il en est ainsi pour le projet de construction de logements sur le site de « L'European Tennis » (en retrait de l'avenue Paul Hymans) ou la construction d'un bâtiment surdimensionné à l'angle de la rue Voot et au bd de la Woluwe.
- S'opposer à un **projet de construction trop dense sur le site de la Ferme aux Oies** et étudier les pistes pour protéger ce site.
- Demander une **protection plus étendue du site Hof ten Berg dit « du Bosquet marécageux »** pour préserver l'intérêt écologique de ce site en évitant son urbanisation. Cet objectif est déjà poursuivi, en effet le Collège a pris l'initiative d'introduire une proposition de classement début 2019.

POUR GARDER LA MAITRISE DE L'URBANISME DE NOTRE COMMUNE LE COLLEGE VEILLERA A

- Elaborer une ligne de conduite pour un **développement urbanistique harmonieux** de notre commune, en concertation avec les habitants.
- Procéder à **l'abrogation d'anciens plans particuliers d'aménagement** du sol datant des années 60 – '70 qui permettaient un développement intensif de certains quartiers. Ainsi les PPAS concernant le quartier Tomberg ou des Déportés seront abrogés car ils autorisaient une densification du bâti (PPA4, PPA6bis, PPA 26 ...).
- Elaborer de nouveaux règlements communaux afin de **préserver la qualité du patrimoine** et interdire la subdivision d'immeubles qui porte atteinte à la qualité de vie dans les quartiers, notamment dans les quartiers les plus anciens de la commune, situés entre la rue de Linthout et le bd Brand Whitlock ou dans la partie haute de l'avenue Georges Henri. Des lignes directrices seront également élaborées afin de préserver la qualité du bâti et de l'environnement dans les quartiers-jardins des Constellations, du Capricorne, du clos des Peupliers ou du quartier Kapelleveld. Des crédits budgétaires sont prévus à cette fin dès 2019.

- **Accompagner les demandeurs des permis** d'urbanisme et/ou d'environnement par la désignation d'un agent communal de référence qui, sauf circonstances particulières, suivra tout le dossier de son introduction à son aboutissement, en veillant au respect des délais prévus par la loi régionale. La réorganisation des départements urbanisme, permis d'environnement et logement permettront d'atteindre cet objectif avant la fin de 2019.
- Limiter, voire **interdire à terme, les panneaux publicitaires** dans l'espace public et en domaine privé. Dès expiration des autorisations de voirie ou des permis d'urbanisme des panneaux encore existant, le Collège s'engage à ne pas les renouveler, la publicité de ce type étant une atteinte à l'esthétique des quartiers.
- Etudier la **possibilité d'acquérir certains terrains** (site de la Ferme aux Oies, vallon avenue Chapelle-aux-Champs ou partie privative du parc Saint-Lambert), pour y préserver les espaces verts.
- Veiller, avec le soutien de la Région, à étendre les **zones protégées ou Natura 2000** de la vallée de la Woluwe pour empêcher toute atteinte urbanistique à la lisière de ces zones comme, par exemple, pour le site dit du « **bosquet marécageux** » Hof ten Berg.

Des mesures concrètes pour l'accès au logement

Le Collège opte pour des formules pragmatiques d'accès au logement pour les familles aux revenus moyens ou faibles. Il soutient et initie le développement de logements tout en veillant à ce qu'ils soient adaptés à la réalité des quartiers. Il souhaite aussi permettre à des personnes âgées ou à des familles recomposées (souvent après un divorce ou une séparation) d'avoir la chance de rester dans notre belle commune.

MESURES MISES EN PLACE POUR PERMETTRE A CHACUN DE DISPOSER D'UN LOGEMENT

1. Lutter contre les logements vides ou insalubres

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Lutter contre les logements insalubres ou inhabitables**, en application de la législation régionale.
Une attention particulière sera portée à la lutte contre les logements exploités par des marchands de sommeil. L'observatoire communal du logement orientera davantage son travail vers l'identification de ces logements et une équipe de contrôle, réunissant police, services communaux de la prévention et du logement, sera instituée.
- Renforcer le contrôle **des immeubles abandonnés et/ou inoccupés** afin d'accélérer leur rénovation et leur retour sur le marché locatif. Même si les procédures d'expropriation sont longues, le Collège se réserve la possibilité d'utiliser ce moyen juridique pour mettre fin à des abandons persistants, particulièrement néfastes dans la vie d'un quartier. Deux dossiers sont déjà en cours d'instruction au service des affaires juridiques.
- Poursuivre, en partenariat avec le Fonds régional du logement, la transformation de bureaux en logements ou la construction de logements, mis en vente au bénéfice de familles à revenus moyens. Cet objectif est déjà engagé par l'échevin du logement.

2. Faciliter l'accès au logement

LE COLLEGE VEILLERA A

- Maintenir la **réduction substantielle des additionnels communaux** au précompte immobilier pour les familles qui, sous certaines conditions de revenus, deviennent propriétaires d'un logement et s'y domicilient. Un nouveau projet de règlement communal sera présenté dans le courant du premier trimestre 2019.
- **Développer le nouveau guichet communal du logement par diverses initiatives.**
 - Le lancement de campagnes d'information à l'initiative du sur divers sujets : rénovation, subsides, primes, emprunts, locations.
 - L'organisation de permanences régulières.
 - L'accompagnement les personnes pouvant bénéficier de l'allocation loyer (qui sera adoptée au niveau régional prochainement) et des autres aides existantes.
 - La recherche les subsides régionaux en matière d'aide au logement, notamment l'allocation loyer à destination des communes et des CPAS dans le cadre de réductions de loyers, entres autres pour les logements situés au-dessus des commerces Av. Georges Henri.
 - Le suivi d'appels d'offres régionaux en matière de création de logements (ex : logements intergénérationnels, transformation d'étages vides au dessus des commerces en logement, logements modulaires, etc.).
- **Développer encore l'Agence Immobilière Sociale (AIS)** avec comme objectif la gestion de plus de 400 biens dans les années à venir. Dans ce cadre, l'AIS peut également, tout en offrant des logements à prix modérés- de contribuer à la revitalisation du tissu urbain plus ancien. A cette fin, le Collège étudiera la mise sur pied **d'une prime communale à la rénovation** dans certains quartiers de la commune, afin de proposer au propriétaire d'un bien qui doit être rénové de bénéficier une prime **complémentaire** à celles de la Région, à condition que le bien qui soit mis en location via l'AIS.
Toujours dans le but d'augmenter le nombre de logements mis en AIS, des campagnes d'information et de démarchage seront poursuivies et intensifiées auprès de propriétaires afin de trouver de nouveaux bien , notamment au sein des zones dites à « Loyers majorés » (Gribaumont, Val d'Or, Kapelleveld et Roodebeek)
- Collaborer avec le Fonds Régional du Logement pour permettre à un plus grand nombre d'habitants d'avoir accès à la **constitution d'une garantie locative via le Fonds du Logement.**
- Poursuivre de la politique **d'acquisition d'immeubles dans l'avenue Georges Henri** pour y favoriser la création de logements à loyer modérés aux étages ce qui contribue à la vitalité commerciale de cette avenue. Cette politique pourrait être étendue à d'autres quartiers.
- Continuer à affecter l'essentiel des moyens financiers reçus au titre de charges d'urbanisme à la rénovation et à la **construction de logements.**
- Développer **l'offre logements intergénérationnels**, qui favorisent le vivre ensemble et lutte contre l'isolement des aînés par des formules qui permettent de louer un logement à loyer modéré à des jeunes familles, en contrepartie de prestations au bénéfice de seniors, qui gardent ainsi la satisfaction de vivre à leur domicile. Certains de ces projets pourront être menés en partenariat avec d'autres opérateurs publics ou privés.

L'ensemble de ces objectifs seront poursuivis tout au long de la mandature.

3. Créer des logements à prix moyens et modérés

LE COLLEGE VEILLERA A

- Poursuivre le **partenariat avec le Fonds régional du logement** pour la transformation des bureaux en logements ou la construction de logements mis en vente au bénéfice de familles à revenus moyens.
- Mettre en place des partenariats avec d'autres opérateurs régionaux (Citydev, SLRB, CLT etc.) afin de **créer plusieurs dizaines de nouveaux logements** locatifs et /ou acquisitifs à prix modérés ou moyens, et ce en respectant la typologie des quartiers

Une vie de qualité, pour tous, à Woluwe-Saint-Lambert

La **qualité de vie** dans notre commune, la diversité des services, des infrastructures et des activités sont appréciées par les familles qui y vivent et recherchées par celles qui souhaitent s'y établir.

POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE DES HABITANTS DIVERSES INITIATIVES SERONT MISES EN PLACE

1. Renforcer l'accueil des tout-petits

LE COLLEGE VEILLERA A

- Accroître le nombre de places d'accueil en crèche pour répondre à la croissance démographique. En effet le Collège souhaite qu'une nouvelle crèche soit créée au cours de chaque mandature communale. Après la construction de la nouvelle crèche dans l'éco-quartier Schuman-Charmillie, une nouvelle crèche sera créée dans l'éco-quartier Saint-Lambert.
- Envisager la création d'une « **babythèque** » pour le prêt de matériel de puériculture. Ce projet sera mené avant la fin de 2019.
- **Veiller à la préparation des repas des bébés** fréquentant les crèches communales dans une **cuisine interne à l'établissement**. C'est déjà le cas pour six des huit crèches communales, ce principe sera étendu à toutes les unités d'accueil, avant la fin de la mandature.
- Organiser au sein des crèches, pour les parents, de **formations au massage des tout-petits** proposées par un kinésithérapeute spécialisé. Ces massages favorisent le bien-être des bébés, augmentent leur sentiment de sécurité, soulagent certains maux, les apaisent et développent le lien parent- enfant. Un crédit budgétaire permettant la réalisation de cet objectif, il est prévu dès 2019.
- **Renforcer l'apprentissage du langage** par des activités liées à la pratique de la langue et au développement de l'imagination : chansons, comptines, histoires lues par les puéricultrices aux enfants dès leur plus jeune âge, participation d'une « mamy conteuse » dans chaque crèche communale. Cette interaction stimule les capacités cérébrales des enfants et leur permet de développer un vocabulaire plus élaboré, elle renforce leur imaginaire et leur créativité.
- Poursuivre l'**installation progressive de potagers dans les crèches** pour favoriser l'éducation à l'environnement et à la nature des tout-petits.

- **Créer une maison de la parentalité qui permettra de développer, en un lieu unique toutes les initiatives** mises en place pour aider les parents et futurs parents dans leur projet familial. Des conférences et des ateliers seront organisés, avec la collaboration de spécialistes de la petite enfance (psychologues, psychothérapeutes,...). Ces activités seront destinées aux parents et futurs parents, mais également aux professionnels du secteur. La maison de la parentalité sera également un espace « Relai » avec les différents services d'aides existants, tels le planning familial (CCFS). Elle sera située dans la Métairie du Van Meyel. Pour faciliter la convivialité entre les participants, un partenariat avec un pôle Horeca sera mis en place. Cet objectif sera présenté dans le courant de l'année 2020.
- **Renforcer l'information et le soutien à l'attention des familles monoparentales** par la mise à disposition, d'une brochure comprenant diverses informations sur les services et avantages auxquels elles peuvent prétendre. Elle sera préparée dans le courant de 2019.
- **Poursuivre les activités intergénérationnelles** : La cellule « Famille-Petite Enfance » et la Cellule « Loisirs des Seniors » collaborent en ce qui concerne le volet intergénérationnel, en vue de favoriser les échanges et les moments privilégiés entre les grands-parents de la commune et leurs petits-enfants.

2. Une jeunesse débordante d'activités

Les activités pour les jeunes ne manquent pas à Woluwe-Saint-Lambert. Pour rester « dans le coup », il faut toujours innover !

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Développer le Forum de la jeunesse**, qui regroupe actuellement 12 membres, issus d'horizons divers (établissements scolaires, clubs de sport, antennes Jeunesse, EDD) et qui se réunissent mensuellement. Il pourra émettre un avis consultatif sur les politiques en faveur des jeunes et formuler des propositions d'adaptation. Il prendra part à diverses organisations et initiatives (cérémonie commémorative de l'Armistice, visite des parlements bruxellois et européens, rencontres avec les jeunes de la commune jumelée de Meudon autour d'un projet européen,...)
- Continuer à favoriser l'accès des jeunes aux activités récréatives, sans que des raisons financières soient un frein, grâce à l'octroi de « **chèque-jeunesse** » pour aider les familles aux revenus plus faibles à assumer les frais de participation de leurs enfants aux activités.
- Faire **évoluer l'offre de stages, de loisirs et d'activités**, notamment organisés pendant la période des congés scolaires, en fonction des attentes des jeunes et des catégories d'âge. Une attention particulière sera réservée à la multiplication de stages alliant l'apprentissage des langues et le sport ou d'autres loisirs. L'évaluation de l'offre de stages sera effectuée dans le courant de l'année 2019.
- Mettre en place un **atelier « Robot »** pour initier les jeunes à la programmation informatique de manière ludique. Ce projet sera prévu en 2020.
- Veiller à l'aménagement d'un local spécifiquement équipé pour la répétition et disposant d'un studio d'enregistrement et d'une assistance technique pour une aide encadrée à la **production de jeunes groupes musicaux** de notre commune. L'emplacement de ce local devrait idéalement se situer au cœur de la Maison de la Jeunesse qui accueille déjà les studios des web-radios Dynamic One et DFR dont il constituerait un complément idéal. Ce projet sera prévu dans la première partie de la mandature communale et au plus tard en 2021.

- Maintenir la **diversité de l'offre de plaines de jeux**, tout en continuant à investir dans des jeux en matériaux durables et, pour certains, adaptés aux PMR.

3. Une commune toujours plus attentive aux seniors

La politique d'**accompagnement des seniors** est particulièrement active dans notre commune. Néanmoins, l'évolution de la démographie et le fait que l'on vit de plus en plus âgé méritent une adaptation des objectifs et des mesures d'accompagnement.

POUR ANTICIPER L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE LE COLLEGE VEILLERA A

- Créer une cellule de réflexion et de proposition pour l'**accompagnement des seniors de plus de 80 ans** et singulièrement des centenaires, qui seront de plus en plus nombreux dans les années à venir. Elle sera mise en place dans courant du premier semestre 2019.
- **Renforcer les services d'aide au maintien à domicile**, notamment par la création d'un groupement de bénévoles et par le soutien aux aidants-proches (par exemple : par la diminution des additionnels communaux au précompte immobilier lorsqu'un aidant-proche se domicilie au lieu de résidence du senior accompagné et lui apporte une aide régulière).
- Créer un **deuxième centre communautaire** pour lutter contre la solitude des personnes âgées ou isolées. Ce centre s'inspirera de ce qui se fait au centre communautaire Malou senior, en offrant un lieu de rencontre et de loisir à travers diverses activités. L'élaboration de ce projet est déjà en cours.
- Augmenter les possibilités et types de **transports pour les aînés et les PMR**

4. Favoriser l'éducation et l'accès à la santé

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Développer les initiatives dans le cadre d'une plateforme « santé publique »** qui agit de façon transversale, pour toutes les cellules du service F.A.S.E. Afin de favoriser l'éducation à la santé et l'accès aux soins de santé, cette plateforme a pour mission de conseiller les personnes qui n'ont plus toujours la volonté ou la capacité de préserver ou d'améliorer leur état de santé. Ceci passe par la prévention et un partenariat multiple : poursuite de l'action « 0-5-30 », dépistages, conférences, prévention SIDA, développement de partenariats avec des associations, information des seniors en matière de santé et de droits sociaux, poursuivre et développer les actions menées en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de Parkinson ou toute maladie invalidante. La plateforme sera mise en place dans le courant du premier semestre 2019.
- **Soutenir la Maison médicale** qui permet à des personnes précarisées de bénéficier de la gratuité des soins.

5. Être à l'écoute des personnes handicapées

Toutes les personnes handicapées doivent être considérées comme des citoyens pleinement associés à la vie active de la commune. Leur inclusion signifie qu'elles doivent décider, avec leur famille, de leur projet de vie et faire le libre choix des services qui doivent les accompagner. Le service communal chargé du soutien aux personnes handicapées est un service de référence qui coordonne les différents projets et en assure l'information.

POUR UNE POLITIQUE ENCORE PLUS INCLUSIVE DES PERSONNES HANDICAPÉES **LE COLLEGE VEILLERA A**

- Poursuivre son programme d'investissements pour **améliorer l'accessibilité** physique à tous les **lieux publics** et communs grâce au travail du groupe spécialisé institué à cette fin.
- Poursuivre la sensibilisation des commerçants, plus particulièrement ceux du secteur Horeca, pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et l'instauration d'une **prime communale en vue d'adapter l'entrée des commerces aux PMR**. Le projet de règlement instituant cette prime sera présenté dans le courant de l'année 2019.
- **Favoriser la participation active des personnes handicapées à la vie sociale** et à l'animation de la commune en leur permettant d'avoir accès aux événements locaux, notamment en réservant des places de stationnement spécifiques aux abords des lieux d'activités.
- Maintenir, voire renforcer, les **services d'aide à domicile** pour les personnes handicapées
- Adapter, voire créer, un certain nombre **de logements, à finalité sociale ou non, pour les personnes handicapées et plus particulièrement à mobilité réduite**. A cet égard, le collège est en voie de conclure avec le Fonds régional du logement et une association privée un programme de création de logements adaptés pour des personnes handicapées autonomes.
- Poursuivre la **formation de membres du personnel communal** à l'accueil des personnes handicapées dans tous les services communaux. Notamment par l'apprentissage de la langue des signes. Cet objectif est déjà réalisé et sera poursuivi.
- **Favoriser l'engagement de personnes handicapées au sein de l'administration communale**. Même si la commune a atteint, en 2018, l'objectif fixé par la Région, de 2,5 % des membres du personnel en fonction reconnus comme personnes handicapées, cet engagement sera poursuivi. L'ensemble des services communaux participeront activement à l'action annuelle « Duoday » qui vise à sensibiliser les entreprises à l'emploi de personnes en situation de handicap.
- Poursuivre les partenariats avec des **entreprises de travail adapté**, notamment par l'attribution de marchés publics.
- Continuer à développer l'information, l'aide administrative et le **suivi social des personnes handicapées**, individuellement ou en groupe
- Poursuivre les **activités récréatives en faveur des personnes handicapées**, de façon à lutter au maximum contre l'isolement ainsi que les actions favorisant l'inclusion et l'intégration des personnes handicapées
- Continuer à mener des **campagnes de sensibilisation sur la problématique du handicap** en faveur du tout public (conférences, expositions, etc).

5. Refuser toute forme de discrimination

La **lutte contre toutes les formes de discrimination**, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme ou l'homophobie requiert la vigilance des autorités communales. L'égalité entre les femmes et les hommes est l'exigence la plus forte pour le progrès de notre société. Elle est loin d'être acquise dans tous les domaines d'activités et singulièrement dans la vie professionnelle. Elle l'est dans notre administration communale et le Collège veille à ce que des femmes accèdent aux plus hautes fonctions de l'administration communale.

**POUR PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES,
LE COLLEGE VEILLERA A**

- Poursuivre, à l'initiative de la cellule de l'« Égalité des chances », les opérations de sensibilisation afin de **prévenir les discriminations**.
- Elaborer un **plan « Diversités »**, notamment en collaboration avec les partenaires chargés de la politique de l'emploi.
- Etendre progressivement de la **notion de genre** à toutes les parties du **budget communal** pour lesquelles c'est possible, en exécution du processus qui a été engagé ces deux dernières années.
- **Poursuivre les initiatives visant à réduire les violences conjugales et intrafamiliales** : adhésion au réseau CEASE, actions pour sensibiliser le tout public et le personnel communal...
- Poursuivre les initiatives et actions de **prévention autour de tout type de discrimination**
- Poursuivre les initiatives et actions en matière **d'égalité femme/homme**, développer le réseau économique féminin Une pour toutes & toutes pour une , L'Entrepreneuriat féminin, ...

L'ensemble de ces objectifs sera poursuivi tout au long de la mandature communale

6. Permettre à chacun de vivre dignement

La lutte contre la précarité sociale mérite toute l'attention des autorités communales. Les services du CPAS et le service communal de l'action sociale y sont particulièrement attentifs et mettent en œuvre des mesures d'accompagnement individualisé. Néanmoins, beaucoup de personnes confrontées à des difficultés de vie n'osent pas s'adresser à ces services. Il s'agit souvent de personnes âgées ou isolées, qui, par dignité personnelle, renoncent aux mesures d'aide dont elles pourraient pourtant bénéficier.

**POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRECARITE,
LE COLLEGE VEILLERA A**

- Intensifier l'aide concrète apportée aux citoyens pour la **reconnaissance de leurs droits sociaux**, notamment par la mise en place d'un service unique d'information réunissant le CPAS et les services communaux compétents (aide sociale, personnes handicapées, aide aux seniors et aux familles, etc.). Le groupe de travail chargé de mener à bien de projet sera institué dans le courant du premier semestre 2019
- **Lutte contre la précarité sociale** en mettant en place une cellule d'identification de toutes les formes de précarité et des personnes qui les subissent. Elle sera placée sous la conduite de la présidente du CPAS et réunira les différents services sociaux de la commune ainsi que des services privés qui, par leurs contacts avec la population, peuvent donner des informations utiles aux personnes concernées. La présidente du CPAS instituera cette cellule dans le courant du premier semestre 2019.
- Informer sur les mesures d'aide qui peuvent être proposées pour **lutter contre l'isolement**.
- **Protéger les publics vulnérables, face aux vols par ruse et arnaques**. Ceci passe par l'information sur les bonnes pratiques à adopter ou la mise en place d'atelier de self défense. Des actions organisées en collaboration avec le service de la Prévention, de la police et tout organisme considéré comme étant une référence dans le domaine. Cet objectif est évalué régulièrement lors de réunions de coordination de sécurité, sous l'autorité du bourgmestre.

L'enseignement communal au service de la citoyenneté

L'enseignement communal jouit d'une réputation enviée. Avec ses 10 écoles, dont 2 d'enseignement spécialisé (une par régime linguistique), la commune offre une capacité d'accueil très importante. Pour tenir compte de la croissance de la population, l'école Parc Schuman, future école **Georges DESIR**, en reconstruction, offrira une capacité d'accueil renforcée en comptant une classe supplémentaire de la 1^{ère} maternelle à la 6^e année primaire.

Le Collège accorde une importance particulière au **projet pédagogique des écoles communales** qui doit favoriser l'épanouissement personnel des élèves mais aussi leur sens des responsabilités comme futurs citoyens actifs.

MESURES MISES EN PLACE POUR GARANTIR LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL

1. Stimuler l'apprentissage

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Favoriser l'apprentissage en réduisant le coût des manuels.** La commune prend financièrement en charge l'achat de manuels scolaires qui permettent d'assurer une meilleure continuité pédagogique. Cet effort budgétaire sera maintenu, voire renforcé, car la gratuité de l'enseignement doit porter sur l'essentiel. Cet objectif, déjà engagé depuis 2018, il sera poursuivi.
- Apporter un soutien encore plus marqué à **l'apprentissage de la langue** de l'enseignement, condition déterminante de la réussite scolaire et de la satisfaction personnelle de l'élève tout au long de ses études. La commune subsidie déjà, sur fonds propres, un certain nombre d'emplois d'enseignants de remédiation ou de soutien à l'apprentissage de la langue. Vu le nombre croissant d'élèves primo-arrivants ayant aucune connaissance de la langue de l'enseignement, le dispositif d'accompagnement spécifique de ces enfants sera renforcé et des classes d'adaptation seront créées, si possible dès l'enseignement maternel, afin de mieux les préparer à l'enseignement général.
- Veiller au renforcement de la **maîtrise de la lecture et de l'écriture** pour l'ensemble des matières enseignées. Cet apprentissage exige l'effort de l'élève et cet effort doit être reconnu et encouragé. Grâce au travail de la cellule de pilotage pédagogique, chargée d'assister les institutrices et instituteurs de nos écoles, une attention plus importante est réservée aux méthodes pédagogiques actives qui suscitent la motivation de l'élève.
- Renforcer le réseau d'**écoles de devoir** pour mieux accompagner les enfants qui doivent bénéficier de ce soutien. Le développement de ce projet suppose un subventionnement renforcé des autorités supérieures.
- **Encourager l'apprentissage de la langue de l'enseignement par les parents** qui, par méconnaissance du français, ne peuvent accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire. Depuis la rentrée scolaire 2018, l'enseignement communal de promotion sociale a mis en place une offre adaptée de l'enseignement du français pour les parents dont les enfants fréquentent nos écoles communales. Cette offre sera évaluée et, si nécessaire, étendue.
- Etudier la possibilité d'organiser de **l'immersion en anglais** dans le cadre des activités extra-scolaires organisées au sein d'une école. La législation ne permettant pas d'organiser à Bruxelles, comme c'est le cas en Wallonie, une filière d'immersion d'enseignement en anglais dans l'enseignement général, le Collège souhaite mener à bien ce projet au départ des activités parascolaires. Cette étude sera menée en 2020.

- Evaluer la possibilité d'affecter une **3^e école communale à une filière d'immersion linguistique** en néerlandais. Ceci requiert que le Collège puisse recruter le personnel ayant les capacités linguistiques requises. Ce projet est prévu pour l'école Georges Désir (ancienne école Parc Schuman). Sa faisabilité sera évaluée au cours de l'année 2019.
- Développer le dépistage systématique de certaines formes de **difficultés à l'apprentissage** des enfants, dont l'autisme, et ce, si possible, dès l'entrée en classe maternelle. Cet objectif est évalué avec les directions d'école.
- Renforcer l'accueil et la **participation des enfants handicapés** dans les classes de l'enseignement général afin de promouvoir leur inclusion.
- Désigner un **inspecteur scolaire communal**. Cette fonction existait par le passé mais n'avait pas été renouvelée car l'inspection de l'enseignement par la Fédération Wallonie-Bruxelles devait en assumer les missions. Or, en raison de la réorientation des missions de l'inspection de la Fédération, il est requis d'instituer à nouveau la fonction d'inspecteur communal. Elle ou il aura la mission de suivre l'ensemble du personnel pédagogique et plus particulièrement diriger la Cellule de pilotage pédagogique et de coordonner le plan de pilotage. Cet objectif sera atteint pour la rentrée scolaire 2020-2021.

2. Garantir des repas scolaires de haute qualité

Les repas fournis dans les écoles répondent à une haute exigence de qualité des produits, conformément aux recommandations du service régional Bruxelles-Environnement. La cuisine de production est certifiée « bio » et toutes les cantines scolaires sont engagées dans le processus d'obtention du label « Good food », label le plus élevé en Région bruxelloise. Les produits sont de saison et d'origine certifiée, de préférence belge (plus particulièrement pour les viandes, la plupart des légumes et fruits) et répondent à des normes strictes « bio » ou « fairtrade ».

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Soutenir les producteurs belges**, si possible proches de notre commune, en orientant davantage les achats vers le circuit court.
- Développer des **potagers ou des vergers dans les écoles et les crèches** permettra également d'associer les enfants à la préparation de certains plats. Cet objectif fera l'objet d'un plan pluriannuel.

3. Apprendre dans un cadre agréable

LE COLLEGE VEILLERA A

- Poursuivre le programme d'investissements pour la **rénovation des bâtiments scolaires**, notamment pour la réduction de la consommation d'énergie. De nombreux bâtiments scolaires ont bénéficié d'investissements importants au cours de ces dernières années. Après la reconstruction des écoles **Parc Schuman et La Charmille**, la rénovation des écoles **Prinses Paola et Klim op**, ainsi que l'extension de l'école Prince Baudouin, sont prioritaires. Les autres écoles communales bénéficieront également d'investissements, notamment pour la rénovation des toilettes, l'adaptation des salles de gymnastique ou de psychomotricité.
- Continuer le programme de **rénovation des plaines de jeux des écoles**.
- **Poursuivre le renouvellement du mobilier** des classes des écoles communales. Selon le plan pluriannuel entamé depuis deux ans, tout le mobilier des écoles communales sera renouvelé d'ici la fin de la mandature communale.

4. Sensibiliser les plus jeunes à l'environnement

LE COLLEGE VEILLERA A

- Soutenir les écoles qui souhaitent s'inscrire dans un projet de fonctionnement éco-responsable en vue d'obtenir le label « Ecoschool » comme l'a fait l'école Parc Malou Robert Maistriau. Cet objectif sera poursuivi tout au long de la mandature.
- Maintenir les classes d'**initiation à la nature** au centre d'éducation à l'environnement Petit Foriest à Vieux Genappe.
- Développer des projets de « **rangs piétons** » favorisant le déplacement domicile/école ou école/lieu d'activité (par exemple le Poséidon ou le stade communal). Le Collège veille à limiter le transport en car scolaire et les écoles ont été invitées à multiplier les « rangs piétons » en bénéficiant d'un accompagnement sécurisé par des gardiens de la paix ou surveillants habilités. Cet objectif est déjà en cours de réalisation.
- Etudier la possibilité de créer des « **rangs cyclistes** », plus particulièrement pour les enfants des classes terminales du primaire (5^e et 6^e), et l'apprentissage de la conduite cycliste responsable à l'occasion d'activités extra-scolaires. A cette fin, des vélos de seconde main (notamment récupérés par les services de police dont les propriétaires n'ont pu être identifiés), seront mis à la disposition des écoles pour encourager la pratique du vélo. Pour accompagner cette initiative, un partenariat sera conclu avec une association favorisant la conduite responsable. Un premier projet est en cours de préparation.
- Soutenir la pratique du sport en **partenariat avec les clubs sportifs** pour que les enfants développent les aptitudes acquises à l'école en fréquentant un club.

Faciliter la recherche d'un emploi

La politique de l'emploi et de lutte contre le chômage est largement de compétence fédérale et régionale. Mais les services communaux peuvent **accompagner de manière plus personnalisée** les demandeurs d'emploi, notamment en leur proposant des formations adaptées.

L'installation en 2019 des services de la Maison de l'emploi regroupés dans un nouvel immeuble (chaussée de Roodebeek, 137) offrira de meilleures conditions d'accueil à la population. Les nombreuses initiatives prises ces dernières années, pour renforcer la collaboration directe entre les employeurs et les chercheurs pour les demandeurs d'emploi seront renforcées.

PARCE QU'AVOIR UN EMPLOI CONTRIBUE A LA DIGNITE DE LA PERSONNE, LE COLLEGE VEILLERA A

- Poursuivre les opérations « **Printemps de l'emploi** », « **Parcours vers l'emploi** », « **Semaine de l'emploi** », autant d'occasions pour les demandeurs d'emploi d'avoir connaissance des offres d'emploi et de formation.
- **Favoriser le partage de l'expérience** par le développement du tutorat qui permet à des personnes expérimentées d'accompagner, de manière individualisée, des demandeurs d'emploi dans leur formation ou leur recherche d'un emploi. La méthodologie pour développer ce tutorat sera finalisée en 2019.
- Poursuivre l'organisation de rencontres et séances d'**information avec des employeurs locaux** avec, si possible, l'accueil de stagiaires par des employeurs.
- Renforcer les **formations linguistiques**, notamment avec le concours de l'enseignement communal de promotion sociale (Cours communaux de langues modernes- CCLM).

- Mettre en place un **parcours d'intégration** pour les primo-arrivants de manière à ce qu'ils puissent mieux maîtriser la langue française, aptitudes indispensables pour se former de manière plus spécialisée ou trouver un travail.
- Développer les **formations en informatique** grâce à des technologies performantes et un bon encadrement pédagogique. Ces formations devraient être qualifiantes et certifiées par Bruxelles Formation.

Pour l'administration communale, le Collège veille également à organiser des examens exigeants pour le recrutement et la promotion des agents statutaires. Ce haut degré d'exigence de compétence est la garantie d'un service communal de qualité.

Le dynamisme du commerce dans les quartiers

Le commerce de proximité souffre d'une concurrence de plus en plus impitoyable, notamment en raison du développement du commerce en ligne.

La commune peut contribuer à l'embellissement d'un quartier commercial favorisant ainsi sa promotion et sa fréquentation. Ce travail a déjà été bien entamé dans l'avenue Georges Henri et dans d'autres noyaux commerciaux. Ce programme d'investissement doit être mené sur plusieurs années, car les budgets qui y sont consacrés sont importants.

MESURE MISE EN ŒUVRE POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES NOYAUX COMMERCIAUX LOCAUX

1. Quartier Georges Henri

LE COLLEGE VEILLERA A

- Poursuivre le **plan de redéploiement de l'avenue Georges Henri**, notamment par l'octroi de primes aux montants significatifs pour l'embellissement des façades, le retrait des enseignes commerciales obsolètes et le placement de nouvelles enseignes conformes au règlement communal d'urbanisme applicable au périmètre Georges Henri. Favoriser la promotion de ces primes auprès des propriétaires et des commerçants et l'encadrement pour l'introduction et le suivi de leurs dossiers. L'exécution de ce plan est évaluée trois fois par an, lors de réunions réunissant tous les services concernés et les membres du Collège.
- Continuer à **investir dans le patrimoine immobilier** commercial (5 immeubles déjà acquis avenue Georges Henri) pour le rénover et mettre sur le marché des rez-de-chaussée commerciaux à des loyers raisonnables, ainsi que créer du logement aux étages.
- **Favoriser la création d'un parking souterrain sous la métairie Van Meyel** pour mieux organiser la gestion de l'espace public dans l'avenue et la rendre plus attrayante, pour autant que le financement et la gestion soient assumés par un investisseur privé sur la base d'un contrat de concession. Ce projet est en cours d'évaluation.
- **Rehabiliter l'espace public de l'avenue Georges Henri** et d'autres noyaux commerciaux (notamment la place Verheyleweghen), afin d'améliorer les modes de déplacement et de retrouver des surfaces piétonnes suffisamment larges qui rendent leur fréquentation agréable. Ce projet sera présenté au cours de l'année 2019.

2. Soutenir la dynamique commerciale de tous les quartiers

- Organiser la **promotion des quartiers commerciaux** par l'organisation d'événements festifs et conviviaux mais aussi par le développement d'animations plus ciblées, mettant à l'honneur certains commerces en raison de leur spécificité ou d'animations qui y seront accueillies (par exemple un parcours d'artistes).

- Développer le **guichet économique** : une interface privilégiée entre tout porteur de projet et l'ensemble des services communaux et organismes locaux. Un service d'accompagnement et de **conseil aux commerçants** indépendants et professions libérales dans toutes les étapes de leur projet, sous forme de permanences gratuites, dispensées en français, néerlandais et anglais. La réalisation d'un support de communication aux entretiens, reprenant les pistes d'orientation et les contacts de partenaires de terrain. La réorganisation du service des classes moyennes renforcera l'organisation d'un guichet unique.
- Etudier la pertinence **d'organiser des activités** telles des conférences, débats, ateliers, événements de networking, séances d'information, ... susceptibles d'intéresser les acteurs du monde économique. Des contacts seront pris, à brève échéance, en réunissant les commerçants, quartier par quartier.
- **Redynamiser les associations de commerçants** : encourager la création d'association de commerçants en asbl, les épauler pour les formalités administratives et légales, les soutenir dans l'organisation d'activités locales.
- Organiser la **promotion des commerces sur les réseaux sociaux** de manière à mieux faire connaître leur attractivité et permettant à tous les acteurs économiques (indépendants, professions libérales, commerçants, artisans et PME) de voir et d'être vus. A cette fin, une plateforme numérique sera gérée par un agent communal et des partenariats seront conclus avec les commerçants qui voudront y participer. L'objectif étant de fournir des outils qui répondent aux besoins des habitants et des acteurs économiques pour faciliter la communication entre eux et le savoir vivre ensemble, grâce à l'évolution technologique. La méthodologie pour réaliser cet objectif sera élaborée en 2019.
- Favoriser la fidélisation de la clientèle des commerces de proximité par **l'octroi d'avantages** accordés par les commerçants mais aussi par la commune (par exemple, des invitations à des spectacles ou à d'autres événements majeurs de notre commune). La méthodologie pour réaliser cet objectif sera élaborée en 2019.
- Contrôler le type de commerce qui s'établit dans certaines voiries commerciales, notamment à l'avenue Georges Henri pour assurer la diversification de l'offre. A cette fin, le plan particulier d'aménagement pour l'avenue Georges Henri sera finalisé et permettra de **limiter ou d'interdire l'implantation de certains commerces**. En effet, seule une mesure urbanistique contraignante le permet. Le PPAS devrait aboutir dans le premier triennat de cette mandature.
- Evaluer, en concertation avec les habitants et les commerçants ambulants, les **marchés hebdomadaires** organisés sur le territoire de la commune et leur éventuelle réorganisation. Une évaluation sera réalisée dans le courant du premier semestre 2019.
- Encourager les formules de **rencontres conviviales et solidaires** dans les commerces en permettant qu'une personne offre à une autre un produit ou un service, selon le concept des « Produits suspendus » initié à Naples et qui connaît un réel succès. Il s'agit d'acheter un produit ou un service, d'en payer deux pour permettre à quelqu'un dans le besoin de consommer, gratuitement, le second plus tard

Pratiquer un sport dans des infrastructures de qualité

Dans notre commune, il est facile de pratiquer son sport de préférence, à tout âge et aux meilleures conditions

La diversité de l'offre proposée est remarquable et la qualité des infrastructures sportives incontestable.

**PARCE QUE LA PRATIQUE SAINTE DU SPORT CONTRIBUE AU BIEN-ETRE
LE COLLEGE VEILLERA A**

- Poursuivre l'organisation de programmes de **remise en forme** existants (« Je cours pour ma forme », marche nordique, natation...) pour inviter la population à la pratique sportive et adaptée. Ces programmes seront diversifiés afin de permettre de découvrir d'autres pratiques sportives, moins connues, mais tout aussi bénéfiques.
- Maintenir la **politique tarifaire préférentielle** en faveur des habitants de Woluwe-Saint-Lambert pour l'accès aux infrastructures et activités sportives dépendant directement de la commune (piscine, tennis communaux,...).
- Maintenir l'octroi de « **chèques-sports** » en faveur des familles aux revenus faibles afin de favoriser la pratique sportive de leurs enfants et adolescents.
- **Diminuer les tarifs d'occupation des installations sportives** communales pour les clubs qui encouragent la formation et l'encadrement des jeunes. L'évaluation budgétaire de cet objectif est en cours.
- Poursuivre le programme de **rénovation du complexe sportif Poseidon** : isolation des façades, remplacement des châssis, éclairage Led de la piscine et des salles de sport, rénovation des vestiaires des salles d'escalade et d'arts martiaux, installation d'un système d'aérothermes silencieux dans les salles, remplacement des plots de départ de la piscine principale et fin du programme de rénovation des vestiaires. Des crédits budgétaires sont prévus à cette fin dès 2019.
- **Procéder au réaménagement total de la piste d'athlétisme** du stade (subside acquis et travaux programmés pour l'été 2019). Un crédit budgétaire est prévu dès 2019.
- Remplacer le **revêtement de sol de la salle omnisports de l'école Parc Malou Robert Maistriau** (subside acquis et travaux programmés).
- Adapter les terrains du stade communal pour le **hockey et le football**. Ce programme sera développé tout au long de la mandature.
- **Rénover les vestiaires** des tennis communaux. Un crédit budgétaire est prévu en 2020.
- Installer un système d'**éclairage Led au stade communal** afin de réduire la consommation. Le programme est déjà en cours et sera poursuivi.
- **Créer un roller-park au stade communal (proche des nouveaux terrains multisports). Ce projet sera étudié en 2019.**

La passion de la culture pour tous

La vie culturelle est intense dans notre commune. Il y en a pour tous les âges et pour toutes les sensibilités. Le Collège entend **préserver cette identité forte de notre commune**. Les budgets consacrés à la culture ne doivent pas être considérés comme des dépenses inutiles ou facultatives. Au contraire, **permettre l'accès à tous les modes d'expression culturelle** est un devoir de citoyenneté car les cultures rassemblent et favorisent l'entente et le respect mutuel.

LE COLLEGE VEILLERA A

- **Maintenir l'ensemble des activités culturelles** qui animent la vie de notre commune tout au long de l'année. Dans les années à venir, l'accent sera plus particulièrement mis sur le **soutien à la création car de nombreux artistes** ont des attaches avec notre commune. De nouvelles formules d'encouragement à la création (accueil en résidence, bourse, prix...) seront développées. Ce projet sera évalué en 2020.
- Favoriser, plus encore, l'**accès de tous à la culture**. Promettre la gratuité pour l'accès à tous les spectacles ou événements culturels est utopique. Par contre, le Collège a la volonté de permettre au plus grand nombre de les découvrir. En concertation avec le secteur associatif et les institutions culturelles, la création d'un abonnement « **La culture, ma passion** » sera étudiée, il permettra de bénéficier de tarifs réduits et avantages pour un certain nombre d'événements culturels de notre commune. Ce projet sera étudié dès 2021.
- Favoriser la découverte, **dès le plus jeune âge**, de toutes les expressions culturelles grâce à des actions communes entre les centres culturels Wolubilis et Op Weule, les écoles et les crèches. Cet objectif est déjà en cours et sera poursuivi.
- Renforcer les **échanges culturels avec nos villes partenaires ou jumelées** : Meudon (France), Bandalungwa (République démocratique du Congo), M'Bazi (Rwanda), Trieste (Italie). D'autres projets seront envisagés avec d'autres communes européennes car la vitalité du projet européen dépend, pour une part, de l'engagement des communes à servir la citoyenneté européenne.
- Associer de manière encore plus étroite **Le 75**, école supérieure communale d'arts plastiques, à la vie culturelle de notre commune, en proposant notamment des espaces publics de création artistique aux étudiants de cette école.
- Soutenir les **projets des deux académies communales** (Fr, NI) qui participent déjà à différents événements (Fête de la musique, Tambours pour la paix, concerts...).
- Créer un **prix culturel communal**. Si le prix Médiatine met, chaque année, à l'honneur des artistes plasticiens, d'autres disciplines ne bénéficient pas de la même reconnaissance. Ce prix sera créé en 2020.
- **Soutenir les projets des associations** et comités de quartier qui veulent davantage participer au dynamisme de notre vie culturelle.
- Maintenir, voire étendre, le réseau des **bibliothèques communales** des deux régimes linguistiques parce que la promotion de la lecture est le fondement de la démocratisation de l'accès à la culture.

Un patrimoine communal entretenu, valorisé et affecté aux missions essentielles de la commune

Notre commune est riche d'un patrimoine remarquable qui a été mis particulièrement en valeur ces dernières années. Le choix du Collège est clair : poursuivre une gestion rationnelle du patrimoine pour mieux l'entretenir, le valoriser et en réduire la consommation d'énergie.

POUR PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL, **LE COLLEGE VEILLERA A**

- Poursuivre **la rénovation de l'intérieur de l'hôtel communal**, notamment pour y faciliter l'accès des PMR. Le bâtiment est classé et la procédure d'obtention de permis de patrimoine/urbanisme est longue et requiert une concertation avec les services régionaux qui ont déjà reconnu l'intérêt du projet présenté.

- Poursuivre les **investissements d'économie d'énergie** dans l'ensemble des bâtiments communaux. Après avoir privilégié les bâtiments administratifs et les bâtiments scolaires, la cellule « Economie d'énergie » mènera à bien le projet, de grande ampleur, d'isolation et de rénovation du complexe Poséidon. L'ambition est de réduire sensiblement la consommation d'eau, d'électricité et de gaz de ce bâtiment qui, conçu dans les années '60, est particulièrement énergivore. Ce programme sera engagé dès 2019.
- Accélérer le recours aux **énergies renouvelables** grâce notamment au placement de panneaux photovoltaïques sur le toit d'écoles et de bâtiments communaux (exécution du programme Solarclick auquel la commune a pris part). Ce programme est en cours d'exécution.
- Tendre au placement d'un **éclairage adapté** dans les bâtiments et particulièrement dans les écoles afin que l'environnement lumineux soit plus doux et agréable. Ce programme est en cours d'exécution.
- **Poursuivre les investissements** dans les écoles car la plupart ont été construites dans les années 1960-70, période de forte croissance démographique, mais époque où la qualité du bâti n'était pas toujours remarquable. L'ambition est de supprimer progressivement la quasi-totalité des pavillons provisoires existants encore aux abords de certaines écoles afin d'offrir un meilleur accueil aux enfants et de meilleures conditions de travail au personnel.

Défendre la qualité de vie des habitants de notre commune

1. Combattre, sans relâche, les insupportables nuisances dues au survol aérien de notre commune.

La **responsabilité du gouvernement fédéral est lourde**, dans le scandale du survol aérien abusif des communes bruxelloises, il ne respecte pas les décisions de justice qui interdisent plusieurs routes aériennes au-dessus de Bruxelles. **Parce qu'il y va du droit à la santé et au bien-être** de nos habitants, le Collège a engagé, depuis longtemps, de nombreuses actions pour forcer, notamment par voie de décision de justice, le gouvernement fédéral à respecter la loi.

L'arrêté dit « Gosuin » (détermine les normes de nuisances sonores à ne pas dépasser) est le levier juridique le plus solide pour obtenir la condamnation du gouvernement fédéral en justice. Le **Collège a obtenu que la Région bruxelloise place un sonomètre supplémentaire dans notre commune** pour constater de manière plus régulière les infractions à cet arrêté. Les premiers constats sont accablants : entre 6h et 7 h du matin, plus d'un survol sur cinq de notre commune est en infraction.

POUR LUTTER CONTRE LE SURVOL ABUSIF DE LA COMMUNE **LE COLLEGE VEILLERA**

- **Acquérir de nouveaux sonomètres** qui multiplieront les constats d'infraction.
- **Entamer de nouvelles procédures judiciaires, sur base de ces relevés, afin de faire condamner le gouvernement fédéral.**
- Demander à la Région bruxelloise l'institution d'un **Observatoire de la santé** qui réunira tous les praticiens, experts et représentants des associations de défense des populations. Cet observatoire devra déterminer les conséquences des nuisances engendrées par le survol intensif de notre commune sur l'état de santé de la population. S'il est établi par cet observatoire que les nuisances engendrées portent atteinte à la santé de plusieurs habitants, des actions en indemnisation pourraient alors être engagées.
- Soutenir sans réserve la détermination du gouvernement régional actuel qui a décidé d'**exiger le paiement des astreintes**, prévues par « l'arrêté Gosuin », par toutes les compagnies aériennes dont les vols sont en infraction.

2. Renforcer la prévention des risques liés à l'émission des ondes électromagnétiques.

Le Collège est particulièrement attentif à accompagner les habitants les plus sensibles qui souffrent de l'intensité des ondes électromagnétiques dans leur environnement.

Même si la commune n'a pas compétence pour déterminer les normes d'émission de ces ondes, Le Collège renforcera les moyens donnés au service de l'environnement pour effectuer des mesures régulières de l'intensité de ces ondes. Les habitants pourront faire appel à ce service.

Sint-Lambrechts-Woluwe ALGEMENE BELEIDSVERKLARING 2018-2024

Een gemeente gefocust op de burgers

Sint-Lambrechts-Woluwe is de eerste gemeente die een gemeentewet heeft goedgekeurd omtrent de participatie van de burgers. Het College wil zelfs nog verder gaan om zo veel mogelijk burgers te betrekken bij het beheer van de gemeente en de belangrijkste projecten.

HET COLLEGE NEEMT ZICH VOOR

- Om **burgerprojecten te steunen** door de gemeentewet omtrent de participatie aan te vullen met de verplichting om elk jaar in het gemeentebudget een minimaal bedrag van 200.000 € op te nemen voor de uitvoering van projecten inzake ruimtelijk ordening, circulaire economie of solidariteitsprojecten die worden voorgesteld door burgergroeperingen. De gemeentewet omtrent de participatie zal voor deze projecten ook een aanbestedingsprocedure vastleggen met selectie- en controleprocedures voor de uitvoering ervan, en met verslaggeving aan de gemeenteraad maar ook aan alle burgers.
- Om een **gemeentelijk handvest voor duurzame ontwikkeling** uit te werken met medewerking van de burgers, in overeenstemming met de gemeentewet omtrent de participatie. Dit handvest zal een aanvulling vormen voor de Agenda 21 waarin de doelstellingen inzake duurzame ontwikkeling worden bepaald, met uitvoeringsmaatregelen voor elke periode van 3 jaar. De evaluatie ervan zal gebeuren in overleg met alle burgers.
- Om een **Raad voor het verenigingsleven** op te richten waarin de actieve lokale verenigingen vertegenwoordigd zullen worden. Deze raad moet de gemeentelijke overheden voorafgaand advies geven over de projecten die steun geven aan het lokale verenigingsleven en zal worden ingesteld in de loop van het eerste kwartaal van 2019.
- Om ten minste een maal per jaar in elk van de zeven wijken van onze gemeente een **ontmoeting te organiseren tussen de burgers en de wijkbeheerder** (ambtenaar van de gemeente die verantwoordelijk is voor de coördinatie van de gesprekken in de wijk), samen met zijn teams.
- Om de **gemeentelijke informatie op een meer persoonlijke manier mee te delen**. Daartoe kan elke gemeentelijke publicatie per e-mail worden verstuurd naar de bestemmingen die dit hebben aangevraagd. Deze digitale versie is tegelijk goed voor het milieu door het verminderde papiergebruik, maar ook voor de gemeentefinanciën omwille van het lagere budget dat daarvoor nodig is.
- Om de **belangrijkste gemeentelijke informatie ook te verspreiden in andere talen dan het Frans en het Nederlands** (Duits, Engels, Spaans, Italiaans, ...).
- Om het **Intercultureel Forum verder uit te bouwen wat moet toelaten om inwoners die niet de Belgische nationaliteit hebben, te betrekken bij het gemeenschappelijk leven en hen te informeren**. Dit forum zal tenminste drie maal per jaar bijeenkomen.